



Allô le monde, ici Bethléem

Si Jésus naissait aujourd'hui, il naîtrait à Gaza au milieu des décombres. Nous sommes en colère, nous sommes brisés. Cela aurait dû être un moment de joie, au lieu de cela nous sommes en deuil. Nous avons peur. Plus de 20 000 morts et des milliers sont toujours sous les décombres. Près de 9 000 enfants tués dans les conditions les plus brutales. Jour après jour, 1,9 million de déplacés, des centaines de milliers de maisons détruites. Gaza, telle que nous la connaissons, n'existe plus. C'est une annihilation. C'est un génocide.

Les habitants de Gaza envoient des images en direct de leurs propres exécutions. Peut-être que le monde s'en soucie mais cela continue. Cela pourrait-il être notre destin, ici à Bethléem ? À Ramallah ? À Jénine ? Nous sommes tourmentés par le silence du monde. Les dirigeants du prétendu monde libre ont fait la queue les uns après les autres pour donner le feu vert à ce génocide contre une population captive. Ils l'ont couvert. Ils ne se sont pas seulement assurés de régler l'addition par avance, ils ont travesti la vérité et le contexte.

Cette guerre nous a confirmé que le monde ne nous considère pas comme égaux. Peut-être est-ce en raison de la couleur de notre peau. Peut-être est-ce parce que nous sommes du mauvais côté de l'équation politique. Même notre filiation dans le Christ ne nous a pas protégés. Ils ont donc dit : s'il faut tuer 100 Palestiniens pour venir à bout d'un seul « militant du Hamas », ainsi soit-il. L'hypocrisie et le racisme du monde occidental sont transparents et épouvantables. Ils envisagent toujours le mot de « Palestiniens » avec suspicion et réserve. De l'autre côté, malgré un bilan clair de désinformation, de mensonges, les paroles sont toujours réputées infaillibles. Nous ne sommes pas blancs, je suppose que (le droit) ne s'applique pas à nous, selon votre logique. Dans l'ombre de l'empire, ils ont transformé le colonisateur en victime et le colonisé en agresseur. Avons-nous oublié que l'État auquel il parle a été bâti sur les ruines de villes et de villages de ces mêmes Gazaouis ?

Nous sommes indignés par la complicité de l'Église. Soyons clairs : le silence est complicité, et les appels vides à la paix sans appel au cessez-le-feu et à la fin de l'occupation, de même que les paroles superficielles d'empathie sans action directe relèvent tous de la complicité. Gaza est devenue la boussole morale du monde.

Si vous n'êtes pas consterné par ce qui se passe, si vous n'êtes pas profondément ébranlé, votre humanité sonne faux. Nous nous relèverons comme nous l'avons toujours fait. Mais j'ai de la peine pour vous qui êtes complices. Vous en remettrez-vous un jour ? Nous n'accepterons pas vos excuses après le génocide. Regardez-vous dans le miroir et demandez-vous : « Où étais-je lorsque Gaza subissait le génocide ? » Répétons au monde : arrêtez ce génocide maintenant. Ceci est notre appel, notre plaidoyer... » (Munther Isaac, pasteur à Bethléem)

Y a-t-il génocide ? Qui est complice ?

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (CEIRPP) a organisé une table ronde le 12 décembre intitulée : 2023, guerre à Gaza. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 définit le génocide comme le fait de commettre des actes spécifiques « dans l'intention de détruire en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel . »

L'article II de la Convention définit ces actes comme le meurtre de membres du groupe, l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle.

L'article 6 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale est également pertinent dans ce contexte.

Alors que la guerre se poursuit dans la bande de Gaza, des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme, des groupes de la société civile juive, des spécialistes de l'Holocauste et du génocide, entre autres, ont averti que le crime de génocide pourrait être commis à l'encontre du peuple palestinien.

En outre, une déclaration commune de plusieurs procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme a souligné le « risque grave de génocide » contre le peuple palestinien et l'obligation de la communauté internationale de l'empêcher. Cette table ronde examinera les implications juridiques de l'offensive militaire israélienne contre la bande de Gaza depuis le 7 octobre et mettra en lumière l'applicabilité des principaux cadres juridiques, y compris ceux qui définissent le génocide (c'est-à-dire le Statut de Rome et la Convention sur le génocide).

L'événement contribuera également à clarifier la responsabilité de la communauté internationale de faire respecter le droit international, y compris son devoir d'empêcher la répétition des déplacements forcés, du nettoyage ethnique et du déracinement des Palestiniens de la bande de Gaza et du reste du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. (Source comité Nations Unies pour La Palestine.)